



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement n° 684-2025-A modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* lors de l'assemblée du 3 février 2025.

Le règlement a pour objet de modifier les annexes F et G du *Règlement n° 684* concernant la tarification des activités de loisirs et la location des infrastructures.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 5 FÉVRIER 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe